

## Transaction

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail)

Prix de Vente (net vendeur)	Honoraires
< à 149 999 €	Montant forfaitaire de 7500 €
> 150 000 €	5 %

Honoraires TTC à charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

## Location

(Location d'habitation nue, meublée, saisonnier, locaux professionnels, commerciaux)

Zone <sup>(1)</sup>	Zone très tendue	Zone tendue	Zone détendue
Honoraires	12 € par m <sup>2</sup>	10 € par m <sup>2</sup>	8 € par m <sup>2</sup>

<sup>(1)</sup> définie par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014

Zone très tendue : Paris et les villes de petite couronne

Zone tendue (les 28 agglomérations où s'applique la taxe sur les logements vacants, ex : Lille, Lyon, Marseille, Toulouse, etc.)

Zone détendue sur l'ensemble du territoire

Honoraires TTC : 50 % à charge du bailleur et 50 % à charge du locataire.

